

Communiqué de presse Agrisano

Brugg, le 30 mai 2023

Un résultat négatif en raison de l'instabilité des marchés

La Fondation Agrisano et ses deux sociétés anonymes (Agrisano Caisse maladie SA et Agrisano Assurances SA) ont clôturé l'exercice 2022 avec un résultat négatif de CHF 51,2 millions, influencé par un environnement de placement défavorable. À l'exception de l'assurance maladie obligatoire, elles enregistrent une croissance dans les différents segments d'assurance. Les frais administratifs restent nettement inférieurs à la moyenne de la branche.

2022 fut une année mitigée pour le Conseil de fondation de la Fondation Agrisano. D'une part, Agrisano repose sur des finances solides et saines. En tant que fondation d'entreprise et, à ce titre, propriétaire de la Caisse-maladie Agrisano SA et d'Agrisano Assurances SA, elle présente un effectif d'assurés stable. Dans l'assurance obligatoire des soins, Agrisano a connu un léger recul par rapport à l'exercice précédent, mais compte encore près de 133 000 personnes assurées. Mais d'autre part, le résultat a été très négativement influencé par les marchés des capitaux, qui ont souffert des crises géopolitiques, de l'inflation et d'une nouvelle époque en termes de politique monétaire dans toutes les catégories de placement. Agrisano a progressé dans le domaine des assurances complémentaires spécialement conçues pour la population agricole.

Le résultat d'exploitation de la Fondation Agrisano affiche un bénéfice d'environ CHF 1,0 million. Pour les Assurances Agrisano SA, il s'élève à CHF 4,2 millions. La Caisse-maladie Agrisano SA a vécu un exercice négatif, qu'elle conclut avec un volume de primes de CHF 436 millions et des pertes à hauteur de CHF 54,7 millions. Ce résultat est principalement dû à la perte sur placements de CHF 57,9 millions, car l'assurance obligatoire des soins présente un résultat d'exploitation positif de CHF 2,9 millions. Cette perte est prélevée sur les réserves.

Les fonds propres sont capitalisés de manière stable pour les trois entreprises, ce qui confirme la solidité financière d'Agrisano. Il convient de souligner les frais administratifs très bas en comparaison avec le reste de la branche. Ainsi, les dépenses dans l'assurance obligatoire des soins ne s'élèvent qu'à CHF 147,80 par personne assurée. Les frais administratifs d'Agrisano sont à nouveau nettement inférieurs à la moyenne suisse de CHF 198 (2021).

« Le conflit en Ukraine continue d'influencer les affaires d'Agrisano, en particulier en raison de l'instabilité des marchés financiers et de la tendance inflationniste », déclare Francis Egger, président de la Fondation Agrisano. « Plus que jamais, nous devons être attentifs en termes de stratégie, continuer à effectuer un travail de qualité et conserver notre proximité avec la clientèle pour maintenir les relations de confiance essentielles à notre activité. » Depuis sa fondation, Agrisano se concentre sur la population agricole. « En 2023 également, nous continuerons de nous engager pour les familles paysannes et de développer nos services pour notre public cible et ses besoins », complète Christian Scharpf, directeur.

Les rapports de gestion de la Fondation Agrisano, de la Caisse-maladie Agrisano SA et d'Assurances Agrisano SA sont disponibles sur www.agrisano.ch.

Pour toute question :

Francis Egger, président (079 280 69 69)

Christian Scharpf, directeur (056 461 71 24)

Peter Fluder, responsable Communication et Services Centraux (056 461 71 38)

Agrisano, tél. 056 461 71 11

www.agrisano.ch

